

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 265

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 60 QUINQUIES

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« le schéma d'optimisation fiscale »,

les mots :

« ledit schéma ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.